

Délibération n°2020-05-06

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subvention ingénierie « ACCUEIL » contrat BOOST'TER

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	80
Pouvoirs	17
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Simandoux Nelly (représentée).

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté compte parmi ses effectifs un chef de projet chargé de l'attractivité et du marketing territorial. Rattaché à la Direction du Développement Economique et du Marketing Territorial, il coordonne la politique d'accueil et renforce l'attractivité du territoire. Ce poste bénéficie d'ores et déjà d'un financement du Massif Central par l'attribution de fonds FEDER et ce dans le cadre de l'appel à projets 2018 « Relever le défi démographique ». De plus, il pourra bénéficier d'un financement complémentaire du Département de la Creuse.

Haute-Corrèze Communauté s'est, en effet, engagée dans le contrat dénommé « Boost'ter » avec le Conseil Départemental de la Creuse pour améliorer, entre autres, les conditions d'accueil. Il s'agit d'une programmation sur 5 ans (2019 – 2023). Le contrat doit valoriser le cadre de vie des habitants et concourir à l'attractivité du territoire. Pour ce faire, le premier chantier identifié est le déploiement d'une politique d'accueil ambitieuse pour valoriser l'image du territoire et renforcer son attractivité.

Dans ce cadre également, le Département de la Creuse soutient l'ingénierie. Ce soutien fera l'objet d'un financement à part entière de 10 % du salaire chargé pour un emploi à temps complet (ETP) dans la limite d'une dépense de 10 000 € par an, en tant que lauréat de l'appel à projet 2018 « Relever le défi démographique ». Cette aide sera modulée au prorata soit de la superficie soit du nombre d'habitants.

Il s'agit, en effet, d'apporter une aide complémentaire au fonds Massif Central sur le poste thématique « accueil ». Rappelons que la convention liant Haute-Corrèze Communauté au Massif Central s'étend du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Le coût total prévisionnel éligible est de 249 039,65 €. L'aide prévisionnelle FEDER attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de 100 000 € maximum.

Il s'avère donc que le poste de chef de projet « attractivité et marketing territorial » est éligible au titre du contrat Boost'ter. La présente délibération a pour objet de solliciter ce financement auprès du Département de la Creuse.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DEMANDE** à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse l'octroi d'une subvention au titre du contrat « Boost'ter » pour le poste « accueil » ;
- **SOLLICITE** auprès des co-financeurs les subventions comme mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents utiles et à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération correspondante.

A l'unanimité	
Votants	97
Pour	97
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 1^{er} octobre 2020



Le président,
Pierre Chevalier